

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Septembre 2011

1. Institution de la nouvelle taxe d'aménagement (TA) :

- M. le Maire indique au conseil, que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'urbanisme et la participation pour l'aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer la taxe locale d'équipement (TLE) actuellement applicable sur l'ensemble de la commune pour les nouvelles constructions, la taxe d'aménagement (TA) devant se substituer à celle-ci.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
 - D'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune, une taxe d'aménagement au taux de 2 %,
 - D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 - ✓ Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²,
 - D'exonérer partiellement, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 - ✓ Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas d'intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de construction et de l'habitation (logements financés par un PTZ+) à raison de 40 % de leur surface,
 - ✓ Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 75 % de leur surface.
- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Cette délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption, soit le 1^{er} novembre 2011.

2. Point sur l'avancement des projets d'investissements :

- **Travaux connexes au remembrement** : la consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux connexes a été lancée le 22 septembre 2011. Le délai de réponse à cette consultation a été fixé au 14 octobre 2011 à 18h30. Le Conseil décide, en parallèle et suite à consultation, de confier les travaux de déboisement à l'entreprise Locatelli Débardage (bois énergie : abattage et débardage pour 20 €/tonne, grumes : façonnage et débusquage pour 15€/m³).
- **Travaux sur le réseau d'assainissement** : la nécessité de ces travaux a été mise à jour lors de l'étude visant à définir un schéma directeur d'assainissement pour le village. Il s'agit principalement de mises en état ponctuelles d'une partie du réseau, et de l'identification des défauts de branchement des eaux pluviales sur le réseau des eaux usées. Ces travaux sont estimés à une enveloppe HT de 45 000,00 €. La consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour l'étude et ensuite le suivi des travaux a été lancée le 23 septembre 2011. Le délai de réponse à cette consultation a été fixé au 18 octobre 2011 à 18h30.
 - ⇒ *Dans ces deux perspectives, la commission d'ouverture des plis sera convoquée le mercredi 19 octobre à 18h00.*
- **Travaux d'aménagement du verger** : une réunion d'échange aura lieu le 5 octobre pour définir les variétés d'arbres, et retenir une orientation en ce qui concerne la gestion du futur verger. Cette réunion aura lieu en présence de nombreux intervenants associés au projet, à savoir :
 - Réseau Ferré de France, financeur,
 - Le bureau d'Etudes SETEC, maître d'œuvre pour le compte de RFF,
 - La société DUC et PRENEUF, entreprise intervenante,
 - Le laboratoire INOPLAN, entreprise intervenante,
 - Le Crédit agricole, co-financeur,
 - L'association des « Croqueurs de pommes de Haute-Saône »,
 - L'association des « Vergers Vivants » à Vandoncourt,
 - L'association « La sauvegarde des Fruitières de Bavans ».
- **Travaux mairie** : les dossiers de subvention concernant les logements et l'accessibilité (Conseil Général) ont été envoyés début septembre. Le chiffrage des équipements (cuisine, mobilier...) est en cours, pour un dépôt du dossier de subvention auprès du député d'ici mi-octobre. D'autre part, le dossier de consultation des entreprises a été envoyé le 30 septembre. Ce dossier intègre une clause d'insertion estimée à 605 heures. La date limite de réception des offres a été fixée au 21/10/2011, pour une attribution des marchés début novembre, et un démarrage du chantier mi-novembre.
 - ⇒ *La commission d'ouverture des plis sera convoquée le lundi 24 octobre à 17h00.*

3. Evolution des statuts de la CCPH :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, réuni le 15 septembre dernier, a doté la CCPH de nouvelles compétences, en reconnaissant d'intérêt communautaire la médiathèque François Mitterrand et les services petite enfance, et ce à effet du 1^{er} janvier 2012.
- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Trémoins doit entériner cette décision par une délibération. En effet, ces prises de compétences imposent une modification des statuts de la CCPH :
 - L'article 5.2.6 (Développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire) et l'article 9 (Budget) doivent évoluer pour prendre en compte la médiathèque,
 - L'article 5.2.9 (Développement des services à la personne et actions sociales d'intérêt communautaire) doit évoluer pour prendre en compte les services petite enfance.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires telles que susvisées.

4. Enquête d'Utilité Publique du syndicat des Eaux du Vernoy :

- Le Syndicat des Eaux du Vernoy a déposé un dossier de demande d'enquête publique en vue d'obtenir :
 - L'autorisation de produire et distribuer de l'eau en vue de la consommation humaine,
 - L'autorisation de prélever de l'eau dans le milieu naturel,
 - La déclaration d'utilité publique des travaux d'établissement des périmètres de protection autour de la source Pouspille et des forages du Pré du Taureau n° 1 et n° 2.
- M. le Maire présente au Conseil le dossier d'enquête publique et invite les membres du Conseil, en particulier ses représentants au sein du Syndicat des Eaux du Vernoy, Cédric Vernier et André Cuenot, à faire par leurs remarques et analyses du dossier. S'agissant d'une démarche engagée de longue date et inscrite dans les priorités du Syndicat, à savoir la mise aux normes des zones de captage, le Conseil, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur ce projet du Syndicat.
- En marge de ce dossier, M. le Maire informe le Conseil, qu'il vient de recevoir l'information d'une décision d'attribution de subventions du Conseil Général pour la construction du nouveau château d'eau et de son réseau d'alimentation :
 - Château d'eau : subvention de 62 000,00 € soit 40 % du montant prévisionnel des travaux (155 000,00 € HT),
 - Réseau d'alimentation : subvention de 120 000,00 € soit 40 % du montant prévisionnel des travaux (300 000,00€ HT).

5. Projet de construction OPH impasse de la Fée :

- Le 6 septembre dernier, l'OPH a présenté en mairie son projet de construction de 3 logements impasse de la Fée. Le maître d'œuvre, l'atelier d'architecture Schneider et Rundstadler a ainsi détaillé l'esquisse prévoyant cette construction sur les terrains initialement destinés à l'accession à la propriété. Elle sera constitué de 3 logements (1 T2 de 60 m² et 2 T3 de 70 m²) tous équipés d'un garage et disposant d'un espace vert privatif.
- Le permis de construire doit être déposé à partir de mi-octobre, et la réalisation des travaux pourra intervenir soit en 2012, soit en 2013, en fonction de la décision de l'OPH.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

6. Questions diverses :

- M. le maire annonce au Conseil qu'il va prochainement constituer une commission communale pour mettre en œuvre les démarches nécessaires à la gestion du cimetière. Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil.
- L'acquisition d'un terrain situé « en Châtel » va pouvoir avoir lieu : un accord a été trouvé avec le propriétaire, conformément à la délibération prise à cet effet. Un acte administratif va être rédigé dans le but d'officialiser cet achat.
- Prochaine réunion du Conseil : jeudi 27 octobre 2011 à 20h30. Cette réunion sera précédée d'une réception, à 19h00, à l'occasion du départ en retraite du garde forestier Francis Clément (réception initialement prévue le 1^{er} septembre et remise à cette date suite à impondérables).